



OPÉRA FRANCE

PROSPECTUS COMPLET

OPCVM CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- **Code ISIN** FR0007372677
- **Dénomination :** OPÉRA FRANCE
- **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement de droit français
- **Société de gestion :** PHILIPPE GESTION
- **Gestionnaire comptable par délégation :** CACEISFASTNET
- **Durée d'existence** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
- **Dépositaire :** CACEISBANK
- **Commissaire aux comptes :** Cabinet Constantin & Associés
- **Commercialisateur** BANQUE DEGROOF et PHILIPPE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :** Actions françaises
- **OPCVM D'OPCVM :** Inférieure à 50%
- **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du fonds est, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans d'optimiser le rendement au travers une gestion active sur le marché des actions françaises.

La sélection des titres est l'élément clé de la construction et de la gestion du portefeuille, elle est faite sans aucune contrainte sectorielle.

- **Indicateur de référence :**

La gestion du FCP étant active, sa performance n'est corrélée à aucun indice. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée à posteriori avec celle de l'indice SBF 250.

Cet indice est composé des valeurs du CAC 40 et du SBF 120, valeurs représentant l'évolution du marché français dans son ensemble ainsi que dans ses composantes économiques. Il est libellé en Euro et inclut les dividendes détachés par les actions.

- **Stratégie d'investissement :**

La stratégie du FCP est principalement de s'exposer sur le marché réglementé des actions françaises, toute capitalisation et secteur confondus et sur des OPCVM, le portefeuille étant en permanence exposé au moins à hauteur de 60% en actions françaises. Sa gestion est discrétionnaire.

Par ailleurs le FCP sera toujours exposé à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.

La sélection des valeurs est effectuée selon un processus d'investissement prenant en compte l'environnement macro-économique mondial et basé sur l'étude des analyses financières ainsi que les réunions organisées par les sociétés cotées. Les titres choisis doivent répondre à des critères tant quantitatifs (capitalisation boursière, rendement...) que qualitatifs (qualité des dirigeants, profil du secteur d'activité...).

Le gérant se réserve la possibilité d'exposer les actifs du fonds, dans la limite de 25% du portefeuille, aux titres de créances français ou étrangers (obligations convertibles ou non, titres de créance négociables...), en vue de limiter la baisse de la valeur liquidative du FCP en cas d'évolution défavorable des marchés actions, de gérer les liquidités et/ou de profiter de la baisse des taux.

La sélection de ces titres se fera alors sur la qualité des émetteurs (notation au moins égale à BBB chez Standard and Poor's), ainsi que sur l'appréciation du gérant quant à l'évolution des taux.

Le FCP peut éventuellement être exposé dans une limite de 15% aux actions de moyenne capitalisation et à hauteur de 5% maximum aux actions de petite capitalisation.

Le FCP ne peut-être exposé au risque de change à plus de 10%.

Le FCP peut effectuer, des opérations sur des instruments financiers à terme français ou étrangers négociés sur des marchés réglementés dans le but soit de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, d'action ou de change, soit d'augmenter son exposition au marché action, l'exposition globale (taux & actions) devant rester dans la limite de 100% de l'actif net.

Le FCP peut investir dans la limite de 50% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM français ou étranger conforme à la directive européenne ou en OPCVM français non conforme.

L'utilisation de ce type d'actif aura pour objectif, soit de permettre au fonds d'atteindre le ratio de 75% d'actions de l'Espace Economique Européen, en sélectionnant des OPCVM répondant aux mêmes critères, soit de gérer les liquidités liées aux souscriptions, par le biais notamment d'OPCVM monétaire.

Le FCP pourra procéder à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% notamment pour faire face aux rachats.

Dans l'objectif de dynamiser les revenus de l'OPCVM, le FCP peut utiliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

Pour plus d'information sur les instruments financiers, l'investisseur peut se reporter à la note détaillée

- **Profil de risque :**

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés ».

Les principaux risques sont :

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants et que sa performance ne soit pas celle de l'indice de référence.

Risque en capital : L'OPCVM n'étant pas garanti, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué.

Risque action : Compte tenu de la stratégie d'investissement présentée ci-dessus, le FCP est principalement exposé au risque lié aux actions françaises. En conséquence, en période de baisse des marchés actions, la valeur de la partie action du portefeuille pourrait baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque obligation convertible : Le FCP peut être exposé au risque lié aux titres négociables puisqu'il peut être investi dans une limite de 25 % dans de tels produits. En période de baisse des marchés titres, la valeur de la partie obligation du portefeuille pourrait également baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la taille de capitalisation des titres sélectionnés : Le FCP peut être exposé au marché de petite et moyenne capitalisation, les caractéristiques de ces titres peuvent présenter un risque de liquidités. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée et peut entraîner de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque de taux : Le risque de taux est le risque que la valeur des investissements du FCP en produits de taux diminue si les taux d'intérêt augmentent et en conséquence faire baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque pourrait être couvert totalement ou partiellement par l'utilisation d'instruments dérivés.

Le FCP ne pouvant être exposé au risque de change à plus de 10 %, il est soumis à titre accessoire à ce risque.

Il est également soumis à titre accessoire au risque de crédit. Pour plus d'information sur ces risques, l'investisseur peut se reporter à la note détaillée.

- ***Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :***

Ouvert à tous les souscripteurs, le FCP s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer au risque des marchés des actions françaises.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS - COMMISSIONS ET LA FISCALITE :
--

- **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2% - taux maximum
Commission de souscription acquise au fonds	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au fonds	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais Facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2% TTC – taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	0%
Prestataires percevant des commissions de mouvements : société de gestion	Prélèvement lors de chaque transaction	Taux maximum : <ul style="list-style-type: none"> • 0,4784% TTC sur les actions et obligations françaises, • 0,4784% TTC sur les actions étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69 € TTC • 0,2392% TTC pour les obligations étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69 € TTC • 6% TTC pour les Opérations sur le MONEP • 14 € TTC pour les opérations sur futures
Partage de la rémunération des acquisitions et cessions temporaires de titres	Pour chaque contrat (% ou forfait)	65% pour le FCP, 35% pour le dépositaire

- **Régime fiscal :**

Le FCP est un OPCVM de capitalisation dont les parts sont éligibles au PEA.

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL
--

- **Conditions de souscription et de rachat :**

* Centralisateur (dépositaire) :

CACEISBANK

1-3 place Valhubert – 75206 PARIS Cedex 13

* Société de Gestion :

PHILIPPE GESTION

1 rond-point des Champs Elysées – 75008 PARIS

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée après réception de l'ordre.

Montant minimum de la souscription : 1 part

- **Date de clôture de l'exercice :** Date de la dernière valeur liquidative publiée du mois de décembre.

- **Affectation du résultat :** Capitalisation.

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France et jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext).

- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est affichée dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.

- **Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

- **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé le 05/12/1980 par la Commission des Opérations de Bourse devenue l'Autorité des Marchés Financiers.

Il a été créé le 23/12/1980.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PHILIPPE GESTION

1 rond-point des Champs Elysées – 75008 Paris

Tél : 33 (0)1 45 61 55 55

e-mail : info-paris@degroofphilippe.fr

Les documents périodiques sont également disponibles sur le site www.degroofphilippe.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Service OPCVM chez PHILIPPE GESTION, tous les jours ouvrables d'EURONEXT, à l'exception des jours fériés légaux en France, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Date de publication du prospectus : 18/06/2010

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2009 en Euro



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Part C

FR0007372677

Performances annualisées en Euro	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	32,09	-7,90	2,75
Indicateur de comparaison : SBF 250	27,92	-10,85	1,15

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	1,99%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,12%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	0,12%
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	1,19%
Commission de surperformance	n/a
Commission de mouvement	1,19%
Total facturé à l'OPCVM	3,30%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Les frais de transactions sur le portefeuille Actions ont représenté 0,45% de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille Actions a été de 166,92% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondus de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TAUX	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

OPERA FRANCE

PROSPECTUS SIMPLIFIE